

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :  
En exercice 27  
Présents 26  
Votants 25  
Quorum 14

## L'an deux mille vingt trois

Le : 10 juillet

Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY**

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

à la Mairie, sous la présidence de **M. Christian SOULIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, en raison de l'absence de Mme Annick BRUNEL, Maire**

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 juin 2023

PRESENTS : Christian SOULIER, Annie OSTARD, Gérard DI FRUSCIA, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Yvette VERNIERE, Guylaine FAYOLLE, Christine FELIX, Cyril RONZE, Françoise BUSALLI, , Marine TOINON, Charlélie ARNAUD, Robert CHAPOT, André GACHET, Martine MEILLIER, Marie-Laure JACQUEMOND, Michel VALERY, Marjorie COMBE.

ABSENTS : Annick BRUNEL, Jean-Paul FERRE, Cyrille GENEVRIER, Alain MAISSE, Nathalie FERNANDEZ, Angelo MANIERI, Sébastien OLIVIER, Sébastien DE ARAUJO

POUVOIRS : Annick BRUNEL à Maryse RODRIGUEZ, Cyrille GENEVRIER à Françoise BUSALLI, Jean-Paul FERRE à Christian SOULIER, Alain MAISSE à Gérard DI FRUSCIA, Nathalie FERNANDEZ à Guylaine FAYOLLE, Sébastien OLIVIER à Christine FELIX, Sébastien DE ARAUJO à Marjorie COMBE.

SECRETAIRE : Marine TOINON.

Délibération n°2023\_07\_07

**OBJET : AUTORISATION DE DEMANDE DE SUBVENTION : AGENCE NATIONALE DU SPORT.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Saint-Romain-le-Puy envisage de déployer un projet pouvant relever des mesures de soutien proposées par l'Agence Nationale du Sport,

Les deux terrains de tennis actuels de la commune ont été réhabilités en 2010.

Aujourd'hui vieillissants, leur surface présente une pente telle qu'ils sont difficilement utilisables pour la pratique du tennis.

Leur vieillissement a également rendu le revêtement glissant (des accidents ont même été déplorés : chutes) et le départ en masse de licenciés qui ne pouvaient plus pratiquer correctement leur sport pour préparer leurs compétitions est regretté mois après mois par le club utilisateur.

Ces terrains sont les seuls terrains publics de la commune. Le terrain le plus proche se situe à Sury-le-Comtal (5.5 km).

Le club de tennis prévoit le lancement d'une nouvelle dynamique à l'issue des travaux, surtout à destination des jeunes, avec un objectif principal qu'est celui de réintégrer les circuits de compétitions départementales. L'ouverture des courts aux utilisateurs extérieurs sera également facilitée.

Le plan de financement de l'opération sera le suivant :

Dépenses : 127 322 euros H.T.

Recettes :

- Participation Agence nationale du Sport : 38 198 euros
- Autofinancement : 89 124 euros

**Au vu de l'ensemble de ces données, le conseil municipal à l'unanimité (25 voix pour, Mme Martine MEILLIER ne participant pas au vote) :**

- **approuve le projet de rénovation des deux courts de tennis estimé à 127 322 € HT tel que présenté ci-dessus,**
- **approuve le plan de financement exposé,**
- **décide de solliciter l'aide financière de l'Agence Nationale du Sport, pour un montant de 38 198 euros,**
- **autorise Mme le Maire ou son représentant à solliciter cette subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport et à signer tout document y afférant.**

Suivent les signatures,  
Copie certifiée conforme,  
Saint-Romain-le-Puy, le 11 juillet 2023  
Pour le le Maire empêché,  
Le 1<sup>er</sup> Adjoint,  
Christian SOULIER



La Secrétaire de séance,  
Marine TOINON



Certifié exécutoire  
Reçu en Sous-Préfecture  
le :  
Publié ou Notifié  
le :